
N° : 2013.4.42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nb de membres
en exercice :
35

Séance du 24 octobre 2013
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

Nb de présents :
30

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES MULTI-ACCUEILS

Nb de procurations :
2

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

La mise en œuvre au 1 janvier 2014 des nouvelles règles de participation de la CAF dans le cadre de la PSU (Prestation de Service Unique) implique pour la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

- Une facturation des seules heures de présence et l'adaptation et adéquation des contrats à ces seules heures.
- Une souplesse accrue de l'accueil qui exigera une gestion pointue du planning du personnel (en fonction des présences enfants).
- La mise à disposition des couches, repas, produits hygiène, etc....

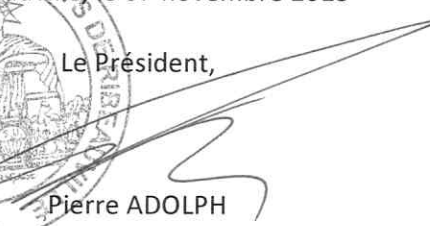
Le règlement intérieur des Multi Accueils doit répondre à ces éléments et être modifié en ce sens.

De même, l'ensemble des contrats d'accueil seront repris avec les parents

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE

- *D'approuver ce règlement intérieur des multi-accueils de la Communauté de Communes et d'en fixer la date d'effet au 1/01/2014.*
- *D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document y afférant.*
- *De charger le Président ou son représentant de l'affichage et de sa diffusion ainsi que de la notification et le l'exécution de la présente.*

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 07 novembre 2013
Le Président,

Pierre ADOLPH